

COMMUNE DE CONCOULES

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 06/11/2025

Berger
Levraud

ID : 030-213000904-20251017-CM20251017_11-DE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept octobre à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 09 octobre 2025 affichée le 09 octobre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN,
Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20251017 06

Noël des enfants Carte cadeau

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise en 2024 concernant le Noël des enfants et fait la proposition suivante pour cette année :

La commune offre une carte cadeau par enfant, aux enfants de Concoules jusqu'à l'âge de 15 ans.

Un courrier est envoyé aux familles pour venir retirer la carte cadeau en mairie avant le 31 janvier.

Les familles nouvellement domiciliées à Concoules sont invitées à contacter la mairie afin d'inscrire les enfants au Noël. Une information est diffusée en ce sens par la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire ci-avant exposée.
- Décide d'offrir une carte cadeau par enfant, aux enfants de Concoules jusqu'à l'âge de 15 ans.
- Fixe la valeur de la carte cadeau à la somme de 50,00 €.
- Dit que cette carte cadeau sera à valoir dans le magasin Carrefour Quai du Mas d'Hours à Alès.
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL



The image shows a blue circular stamp with the text "Mairie de CONCOULES" around the perimeter and "Noël des enfants" in the center. A handwritten signature "Malaval" is written across the stamp.